

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude DEYNA

OBJET : Création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC), la commune de Châtelleraut et le Centre Communal d'Action Sociale et autorisations de signature des marchés pour la CAPC :

- Acquisition de matériels numériques
- Téléphonie fixe, communications et services associés

Mesdames, Messieurs,

*Les nouvelles demandes de **matériels informatiques** et les besoins de renouvellement du parc conduisent la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais à organiser une consultation pour un marché à bons de commandes de fournitures et de services. Ce marché sera alloté en fonction des différents types de matériels, chaque lot comportant la fourniture de matériel ainsi qu'une prestation d'installation et de configuration. Le montant estimatif total est de 290 000 € HT.*

Les lots sont les suivants :

Lots	Dénomination
LOT 1	Ordinateurs fixes
LOT 2	Ordinateurs portables
LOT 3	Ecran LCD
LOT 4	Périphériques
LOT 5	Imprimantes
LOT 6	Vidéoprojecteurs
LOT 7	Stations de travail
LOT 8	Tableau numérique interactif

*En outre, la **téléphonie fixe** a connu ces dernières années de grands bouleversements : apparition des « box », évolution des standards téléphoniques ... Ce média très utilisé nécessite un haut niveau de fiabilité et de disponibilité. Malgré un rapprochement évident avec les autres réseaux informatiques, il convient de distinguer les usages en téléphonie fixe des technologies de l'information, les technologies employées étant très différentes en fonction du type d'équipement (standard téléphonique, ligne individuelle, fax, alarme...).*

Il est nécessaire d'optimiser la gestion des différents composants de la téléphonie fixe : les communications, les abonnements en choisissant l'opérateur qui va transmettre nos appels au niveau national ou international.

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais dispose aujourd'hui de nombreuses lignes téléphoniques avec des services extrêmement différents comme les accès opérateurs (T2, T0, RTC, ...), des fax, des alarmes etc... pour ses services publics tels que le centre aquatique, le musée de l'auto ou les bibliothèques. Il convient de prévoir la passation d'un marché à bons de commandes de téléphonie fixe dont le montant est estimé à 150 000 € HT par an.

Pour obtenir des services toujours plus performants et économiquement intéressants, il faut disposer d'un volume d'affaire conséquent, afin que les opérateurs et fournisseurs proposent des offres optimisées. Il serait donc intéressant de constituer un groupement de commandes entre la commune de Châtelleraut, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtelleraut. Ce groupement de commandes concernerait, d'une part, le marché relatif aux matériels informatiques et, d'autre part, le marché relatif à la téléphonie fixe.

* * * * *

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article L5211-2 du C.G.C.T. qui transpose la compétence du maire et des adjoints au Président et membres des organes délibérants des EPCI,

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes,

VU l'article 77 du Code des marchés publics relatif au marché à bon de commande,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que l'opportunité de se regrouper est nécessaire pour obtenir des tarifs et des services plus intéressants,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtelleraut, du centre communal d'action sociale de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier;
- d'approuver la désignation de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, élus parmi ses membres ayant voix délibérative (titulaire M. LARDEAU ; suppléant M. PEROCHON);
- d'autoriser le Président à signer les marchés suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 11 Mars 2013

n° 9

page 3/3

- Pour la téléphonie fixe, communications et services associés le marché à bons de commande, estimé à 150 000 € HT par an pour la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.
- Pour l'acquisition de matériels informatiques, les marchés à bon de commande pour chacun des lots suivants :

Lots	Dénomination
LOT 1	Ordinateurs fixes
LOT 2	Ordinateurs portables
LOT 3	Ecran LCD
LOT 4	Périphériques
LOT 5	Imprimantes
LOT 6	Vidéoprojecteurs
LOT 7	Stations de travail
LOT 8	Tableau numérique interactif

Ces sommes font l'objet d'une inscription au budget principal sur le compte 2183 pour les acquisitions et 6262 pour les abonnements et communications .

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 19/03/2013, n° 1591
Publié au siège de la CAPC, le 18/03/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER